



## Règlement ASQ (Karting 2026) – Faits saillants des mises à jour

2026-04-06

Le règlement a été mis à jour avec la participation du Groupe de travail Canadien sur le karting.

La réglementation a été mise à jour à partir des contributions du Groupe de travail Canadien sur le karting ainsi que de l'expérience acquise lors des événements de karting à travers le Canada en 2025.

### Règlements Sportif ASQ

- **Section 2.1 Licence nationale de karting et exigences d'âge :**

Mise à jour :

d) Un pilote junior qui atteint l'âge de 15 ans durant l'année civile peut commencer à courir en catégorie Senior dès l'âge de 14 ans, sous les conditions suivantes :

Le poids du pilote doit être d'au moins 40 kg (88 lb) en tout temps durant la compétition, équipement inclus.

e) Un pilote junior qui atteint l'âge de 15 ans durant l'année civile peut demeurer en catégorie Junior pour le reste de l'année dans des circonstances exceptionnelles liées à la sécurité, sous les conditions suivantes :

Le poids du pilote doit être inférieur à 40 kg (88 lb) en tout temps durant la compétition, équipement de sécurité inclus.

Ajout:

i) Un pilote doit détenir une licence nationale de karting valide émise par l'ASN pour pouvoir faire une demande de licence internationale de karting.

- **Section 2.2. Exigences d'âge optionnelles Club/Région/Série:**

Ajout : exigences supplémentaires facultatives pour Club/Région/Série.

Ces règles peuvent être utilisées au niveau Club/Régional/Série si elles sont précisées dans le Règlement particulier. Elles ne peuvent pas être utilisées lors d'événements nationaux.



a) Un pilote junior qui atteint 15 ans durant l'année civile peut courir en Junior pour le reste de l'année avec une licence Club/Régionale sous les conditions suivantes :

Être rookie lors de sa première année complète de compétition sans avoir jamais détenu de licence Club/Régionale, ou avoir participé à trois événements ou moins avec une licence Club/Régionale dans le passé.

Le poids du pilote doit être inférieur à 52 kg (115 lb), équipement inclus.

b) Un pilote junior qui atteint 12 ans durant l'année civile peut courir en classe Briggs & Stratton Cadet pour le reste de l'année dans des circonstances exceptionnelles liées à la sécurité :

Le poids du pilote doit être inférieur à 35 kg (77 lb), équipement inclus.

c) Un pilote Briggs & Stratton Cadet ne peut pas être âgé de 13 ans.

d) Une organisation Club/Région/Série peut définir des dates spécifiques de pesée.

- **Section 2.3 Catégories de licence nationale:**

Ajout : Catégorie B+ Junior âge 15 ans (voir 2.1.e) pour conditions.

- **Section 3.2 Casques autorisés**

Ajout : SA2025, K2025.

Clarification : les casques Snell-FIA CM et SFI 24.1 peuvent être utilisés après 15 ans.

- **Section 3.5 Protection corporelle:**

Les protecteurs thoraciques jeunesse conformes ou supérieurs à la norme SFI 20.1 sont recommandés (jusqu'à 12 ans).

- **Section 3.6. Combinaison et équipement:**

Les combinaisons doivent être utilisées telles que fabriquées et non modifiées. L'inspecteur technique peut refuser leur utilisation si elles ne respectent pas l'intention du règlement.

Validité : **10 ans après homologation ou fabrication.**



- **Section 3.11 Montres intelligentes et dispositifs portables:**

La détection de chute doit être désactivée en piste pour éviter des appels inutiles aux services d'urgence.

- **Section 9.1 Contenu des règlements particuliers :**

Ajout: définir clairement l'emplacement de la grille de départ et de la pré-grille, ainsi que les zones où les pilotes sont autorisés à démarrer et à faire chauffer leurs moteurs.

- **Section 9.5 Équipement du départ :**

Ajout: panneau FCY (Full Course Yellow).

- **Section 10.4 Pré-grille, grille et positions de départ:**

Ajout: Si le signal de départ est donné, le kart peut rejoindre l'arrière du peloton après que tous les karts aient franchi la sortie des puits.

Si le pilote n'a pas franchi la boucle de chronométrage, le chronométreur peut ajuster sa position afin qu'il ne soit pas considéré comme ayant un tour de retard.

- **Section 10.6 Procédure de départ lancé :**

i) Pénalités de départ

Mis à jour : Si le kart en pole position n'a pas franchi la ligne d'accélération en premier et que le signal de départ est donné, des pénalités pour faux départ peuvent être appliquées au kart hors pole position.

- **Section 10.7 Procédure de départ arrêté:**

f) Procédures supplémentaires de départ arrêté

Mis à jour : Tous les karts doivent être alignés dans leur case de départ; le carénage avant peut dépasser la ligne, mais ne doit en aucun cas dépasser le bord avant de cette ligne.

- **Section 11.2 Jaune sur tout le circuit (Full Course Yellow – FCY):**

Ajout : Le règlement suivant peut être appliqué s'il est prévu dans les règlements particuliers et expliqué lors de la réunion des pilotes.



a) Le directeur de course peut déclarer un FCY pendant une course. Cette procédure est utilisée si la piste est obstruée ou si les pilotes/officiels sont en danger immédiat, sans nécessiter l'arrêt de la course.

b) Lors d'un FCY, tous les postes de commissaires affichent des drapeaux jaunes agités. Le starter et certains postes affichent un panneau « FCY » (jaune avec lettres noires) jusqu'à la fin du FCY.

c) Tous les karts doivent se placer en file indienne derrière le leader; les dépassements sont strictement interdits, sauf en cas de ralentissement dû à un problème sérieux.

d) Le leader dicte le rythme à vitesse modérée; les autres doivent rester groupés.

e) Pour mettre fin au FCY, un signal « un tour à faire » est présenté. Lors du dernier tour FCY, les panneaux FCY restent affichés et les drapeaux jaunes deviennent fixes.

f) Le leader maintient une vitesse constante; la reprise est signalée par un drapeau vert agité. Les dépassements restent interdits jusqu'au passage de la ligne. Les drapeaux jaunes sont remplacés par des verts.

g) Chaque tour sous FCY compte comme un tour de course.

h) Si la course se termine sous FCY, le drapeau à damier est donné normalement. Dépassement autorisé seulement en cas de problème majeur d'un kart.

- **Section 11.5 Système de points:**

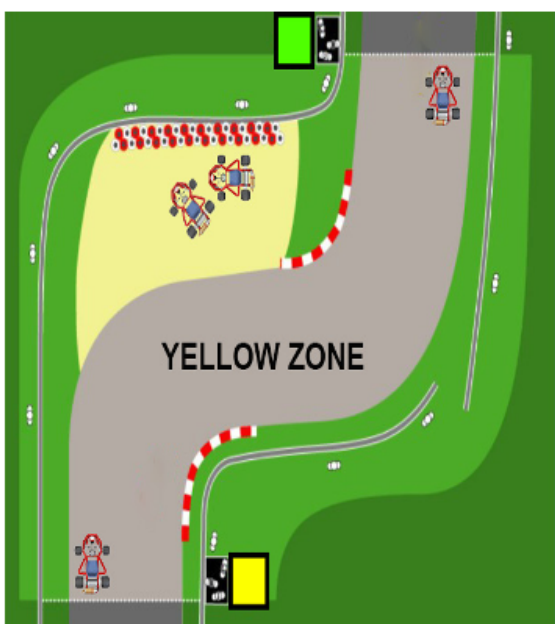
Mis à jour : Les résultats en finale servent à départager les égalités.

- **12. SIGNAUX PAR DRAPEAUX:**

Ajout: Les drapeaux peuvent être remplacés ou complétés par des feux.

Ajout: Zone de drapeau jaune

## ZONE DE DRAPEAU JAUNE



Les drapeaux JAUNES doivent normalement être présentés au poste de signaleur immédiatement avant le danger. La ZONE JAUNE commence à l'emplacement d'une ligne projetée perpendiculairement au premier drapeau JAUNE affiché. Toute tentative de dépassement avant d'entrer dans la ZONE JAUNE doit être complétée avant cette ligne projetée.

Les dépassements ne sont pas permis dans la ZONE JAUNE, entre le premier drapeau JAUNE et l'emplacement d'une ligne projetée perpendiculairement au drapeau VERT affiché après le danger.

Un pilote ne peut pas obtenir davantage dans la ZONE JAUNE.

Le règlement suivant peut être utilisé s'il est spécifié dans les règlements supplémentaires pour remplacer le deuxième paragraphe :

Les dépassements ne sont pas permis dans la ZONE JAUNE, entre le premier drapeau JAUNE et l'emplacement d'une ligne projetée perpendiculairement à la fin du danger.

### Ajout: Full Course Yellow (FCY)

Lorsque le FCY est déclaré, tous les postes de signaleurs afficheront des drapeaux JAUNES agités à une main. Le starter et les postes de commissaires désignés afficheront un panneau FCY (panneau jaune avec l'inscription « FCY » en noir), lequel sera maintenu jusqu'à la fin du FCY. Voir la section 11.2 pour la procédure complète.

### • Section 14.2 Dépassement en piste:

Ajout: Définition de l'espace de course (Racing Room)

c) L'espace de course signifie laisser au moins la largeur d'un kart entre le bord de la piste et un kart adjacent. Cela s'applique en situation côte à côte ou lors d'une tentative de dépassement. Les pilotes doivent éviter tout contact et ne pas forcer un autre pilote hors-piste ou en situation dangereuse.



## Règlements techniques ASQ

- **Section 8.15 Roues:**

Mise à jour: Largeur des jantes (avant et arrière) pour Novice, Cadet, Micro, Mini: 130 mm  $\pm$  5 mm

- **Section 8.18 Pare-chocs avant et latéraux:**

Ajout: Nouvelle section

b) Pare-chocs latéraux avec protections de roues

Ajout: Dessins techniques 2.0a et 3.0a

- **Section 9. Carénage avant (push back CIK-FIA) :**

Mise à jour: Le carénage avant doit être en position conforme et respecter les exigences techniques en tout temps. Les pièces usées doivent être réparées ou remplacées. Aucun ajout ni aucune forme de renforcement, tels que colliers, écrous/boulons, attaches (tie-wrap), ruban adhésif, fil métallique, etc., n'est autorisé.

- **Section 11. Protection des roues arrière avec couvre-roues:**

Ajout: Nouvelle section

- **Section 12.3 Règlement de carrosserie :**

**Carrosserie latérale avec couvre-roues:**

Ajout: Nouvelle section

- **Section 12.4 Spécifications de la carrosserie :**

Ajout: Dessins techniques 2.1a, 2.1b et 3.1b

- **Section 13. Fixation du lest (Ballast) :**

Mise à jour: Écrou simple avec goupille fendue ou fil de sécurité, ou double écrou, ou écrou autobloquant (métallique ou en plastique), avec filetage dépassant de l'écrou.



- **Section 22 Transpondeur:**

Ajout: Si aucun temps n'est enregistré en raison d'une défaillance du transpondeur, si celui-ci n'est pas installé ou s'il est perdu en piste, aucune autre source de chronométrage ne peut être utilisée.

- **Section 34. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT ET D'HUILE :**

Mis à jour dans un bulletin 2025:

Les catégories deux temps ne peuvent utiliser que le carburant et les huiles lubrifiantes spécifiés dans les règlements particuliers. Aucun additif n'est autorisé.

Les catégories quatre temps ne peuvent utiliser que le carburant spécifié dans les règlements particuliers. Aucun additif n'est autorisé.

Des échantillons de carburant, d'huiles lubrifiantes et d'huiles de carter peuvent être demandés à tout moment par le commissaire technique à des fins d'analyse.

L'organisateur de l'événement peut imposer toute méthode reconnue pour déterminer la conformité du carburant ou de l'huile, incluant des analyses en laboratoire.

Les additifs dangereux et cancérigènes sont strictement interdits dans le carburant des concurrents. Cela inclut notamment PowerMist Nitro X, PowerMist Nitro X2, Keyser Pro Blend CTX2 et produits similaires.

Ces additifs sont extrêmement dangereux en cas d'inhalation ou de contact cutané pour toutes les personnes présentes lors des événements, incluant les pilotes, mécaniciens, officiels et spectateurs.

L'utilisation de ces produits peut contrevenir à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et au Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD).



Tout participant (pilote, mécanicien ou équipe) en possession ou utilisant des produits chimiques dangereux fera l'objet d'une suspension immédiate de sa licence de compétition ainsi que d'un bannissement indéfini de toute activité de karting au Canada.

Les autorités gouvernementales ou policières compétentes peuvent être informées de la possession ou de l'utilisation de ces produits.

- **Section 38. UTILISATION DE CAMÉRAS SUR LES KARTS**

Mise à jour: Le montage des caméras doit être effectué uniquement par des moyens mécaniques sécurisés. Toutes les caméras doivent être attachées au châssis du kart à l'aide d'un câble multibrins, et non au support de caméra ni à tout autre support de fixation.